

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 octobre 2016 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Nombre de conseillers : En exercice : 7      Présents : 5      Absents : 2      Votants : 6**

**Procuration : 1**

**Date de convocation : 3 octobre 2016**

**Présents :** Jean BIASSON - Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Nicole ROCHE – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ –

**Secrétaire de séance :** Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

.....  
Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

**1 – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 12.09.2016**

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre ayant été adressé à chacun des membres du conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité

**2 – Chantier du Bessay**

Présentation du dossier du maître d'œuvre.

Madame le Maire présente le dossier du maître d'œuvre et fait part de l'importance de l'aménagement du bas de ce hameau qui connaît un vrai développement avec habitat permanent et offres locatives touristiques.

La réalisation du chantier est prévue en trois tranches :

Tranche 1 : jusqu'à la parcelle M 1147 avec élargissement du chemin à 3 mètres pour faciliter le déneigement. Enfouissement des réseaux jusqu'au niveau de cette parcelle.

Estimation du coût de cette première tranche : 118 000.00 € H.T.

L'appel d'offres est lancé. Les travaux devraient débuter en novembre, fonction des conditions météorologiques.

Tranche 2 : réalisation de 5 places de stationnement.

Tranche 3 : enrobé jusqu'au bas du village.

Une réunion de la commission d'appel d'offres est programmée le lundi 31 octobre à 20 h 00, en mairie pour sélectionner une entreprise après examen des compétences, références et moyens adaptés à l'opération.

Le conseil municipal, unanime, valide le dossier du chantier du Bessay.

### **3 – Renouveau de la Délégation de Service Public du Triandou**

Par délibération n° 314/2016 en date du 8 juillet 2016, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du Triandou (commerce et gîtes). Marc Vuillermoz, unique candidat, est retenu. Un projet de convention, après rencontre avec M. Vuillermoz, a donc été établi fixant les obligations respectives du délégataire et de la commune ainsi que le montant des redevances dues par le délégataire, tant pour le commerce que pour la location des 5 appartements ; le projet a été préalablement adressé aux membres du conseil municipal qui y apportent quelques corrections.

Après avoir délibéré, les corrections apportées en séance étant validées, le conseil municipal, unanime (6 voix pour) valide la convention de Délégation de Service Public du Triandou.

### **4 – Validation de l'Avant – Projet - Sommaire de réhabilitation des gîtes communaux et de la mise en accessibilité de la mairie – Présentation de l'estimation de coût – Suite à donner.**

Madame le Maire présente les documents (plans, coupes) vus en séance de travail avec le maître d'œuvre, M. Giffon, le vendredi 30 septembre 2016.

L'estimation totale du coût du projet au stade APS est de 551 690.88 € H.T., soit 662 029.05 € T.T.C. Cette estimation totale est répartie en trois postes : les gîtes meublés du 1<sup>er</sup> étage, la mairie (services administratif et salle des conseils) du rez-de-chaussée, les salles (cuisine et salle de détente, salle à manger) du rez-de-jardin.

Le plan de financement :

- Région (135 000 €) / Département (25 000.00 €) pour la partie « Gîtes »
- FDEC / DETR / SFIL / Plan ruralité pour la partie « Mairie » : le montant précis des subventions qui peuvent être attribuées n'est pas encore connu.
- Autofinancement communal : 150 000.00 € T.T.C. par an (2017 et 2018).

Le conseil municipal, unanime, (6 voix pour) autorise Madame le Maire à

demander au maître d'œuvre le lancement de l'Avant-Projet-Définitif de réhabilitation des gîtes communaux et de la mise en accessibilité de la mairie,

demander au maître d'œuvre de procéder au dépôt du Permis de Construire, suite à l'A.P.D.

### **5 – Piste d'alpage du Merlet**

Le conseil municipal travaille à la réattribution du lot libéré par Mme Chantal Darves-Blanc dans l'alpage du Merlet. Il a rencontré Françoise Darves-Blanc qui a une convention pluri-annuelle de pâturage dans la combe.

Le morcellement parcellaire de la combe (parcelles privées mélangées aux communaux) est un élément à prendre en compte dans la réattribution du lot.

Au sujet de la piste d'alpage du Merlet, deux propositions sont à l'étude pour que la commune puisse la gérer dans l'intérêt général et participer annuellement à son entretien :

- Des Granges à La Loze, démarche sera conduite pour que la commune acquière définitivement l'assise de la piste, en recherchant l'accord des propriétaires privés.
- De La Loze à la Vieille Route, l'assise de la piste est communale. Un accord amiable sera recherché avec l'éleveur qui a participé à son financement, la commune souhaitant résilier la convention passée lors de la création de la piste.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour),  
autorisent

Madame le Maire à

lancer les démarches de règlement de la convention de la piste du Merlet (La Loze – La Vieille Route),  
lancer une proposition d'acquisition de l'assise de la piste (Les Granges – La Loze).

## 6 – Tarifs de l'eau

Madame le Maire rappelle les tarifs de l'eau et de l'assainissement du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 et propose de les reconduire à l'identique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, selon le tableau ci-dessous :

Abonnement	38.50 €
Location	11.00 €
Conso. eau tranche de 0 à 120 m3	0.50 €
Conso. eau au-delà de 120 m3	0.18 €
Abonnement assainissement	10.00 €
Assainissement par m3 d'eau consommée	0.32 €

Madame le Maire indique aussi que la taxe sur les Ordures Ménagères (compétence de La 4C en 2017) va être ajoutée à la taxe foncière en 2017.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour) et considérant l'ajout pour 2017 de la taxe sur les Ordures Ménagères,

décident de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

## 7 – Emprunts CCGV contractés après 2008 – Part de St Alban des Villards

Madame le Maire indique que Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villards sont à jour sur les emprunts contractés avant 2008 (hors annuités de l'année 2014) mais que les discussions ne sont pas terminées entre les 3 communes de la CCGV pour ce qui concerne la répartition des annuités liées aux emprunts contractés après 2008 (hors centre équestre).

Le point doit par ailleurs être fait avec la 4 C sur les recettes et dépenses encore liées à l'exercice de la CCGV et traitées après le 31 décembre 2014.

### **8 – Recrépissage du clocher – Compte rendu de la rencontre avec le maître d’œuvre**

Madame le Maire présente le dossier réalisé par le maître d’œuvre, Maxime Boyer.

Grâce aux photos anciennes, il est possible de se rendre compte que le clocher était autrefois crépi.

Le maître d’œuvre préconise d’intervenir rapidement sur les travaux d’enduit de façades, de consolidation des corniches (ou reprise) avec couverture en cuivre et de toiture du clocher (pose d’arrêts de neige).

Considérant le dossier du maître d’œuvre, les conseillers demandent que les points concernant l’enduit à la chaux et les subventions soient examinés plus précisément avec ce dernier.

Le calendrier est ainsi déterminé :

Dépôt de dossier pour demande de subvention avant décembre 2016.

Réalisation des travaux en mai-juin 2017.

*Départ de Jean Bijasson à 22 h 15.*

### **9 – Annulatif de titre antérieur**

Une dépense ONF de 2015 a été portée par erreur en fonctionnement. Il aurait fallu porter cette dépense en investissement.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l’unanimité (6 voix pour),

autorisent les écritures comptables nécessaires à la réalisation de l’opération.

### **10 – Compte rendu de l’audience accordée aux maires de l’USAPR (prédation) par le cabinet de Monsieur le Ministre de l’Agriculture**

Une délégation de l’USAPR a été reçue par Brice Huet, conseiller du Ministre de l’Agriculture, à propos de la prédation due au loup. L’association a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de sortir le loup des espèces strictement protégées par la Convention de Berne et la directive Habitat.

### **11 – Convention avec ENEDIS pour communication de données énergétiques**

Cette convention, passée à titre gratuit avec ENEDIS, permettra notamment d’avoir accès aux données de consommation de l’éclairage public.

### **12 – Questions diverses**

- Appartement de l’ancienne école du Premier Villard. Il est reloué à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016
- Demande de local de l’ACCA. Suite au courrier du président de l’association, une rencontre avec des membres du bureau de l’ACCA a eu lieu et un terrain communal situé en dessous de la chaufferie bois pourrait être mis à disposition afin qu’y soit déposé un bungalow. L’ASADAC va être contacté pour les diverses formalités de mise à disposition du terrain.
- Station : Monsieur Dallas Belling, ancien directeur de la station d’Albiez, a pris ses nouvelles fonctions à St Colomban des Villards où il va diriger le domaine skiable. Il s’est présenté à la Maison du Tourisme de la Vallée des Villards et au Maire de notre commune.
- Stagiariation de la secrétaire de mairie : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

Sans autres questions ou interventions des élus, parole est donnée au public. Pas d’intervention.

La séance est levée à 22 h 50.